

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 décembre 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.306

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 26 septembre dernier, visant à obtenir toutes les études et tous les rapports sur la possibilité d'apporter des améliorations à l'Hôpital général du Lakeshore ou de construire un nouvel hôpital pour remplacer ce dernier, et ce, depuis 2018.

Vous trouverez ci-joint copie de documents répondant au libellé de votre requête. Pour votre information, certains renseignements contenus dans un de ces documents ont été caviardés puisqu'ils ne répondent pas au libellé de votre demande.

Par ailleurs, les autres documents recensés dans le cadre du traitement de votre demande ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, de renseignements financiers appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux, d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ainsi que d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans, et ce, conformément aux articles 14, 22, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). De plus, un de ces documents a été préparé pour le compte du ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur l'accès.

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 22-CR-0005-155